RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN FRANCE DES COLLÈGES D'ANCIEN RÉGIME À L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE (1760-1815)

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

PAR

DANIELLE ROBERT

INTRODUCTION

Lors de l'expulsion des Jésuites, les plans de réforme de l'enseignement demandent avec instance l'introduction de l'histoire dans l'éducation que l'on souhaite désormais nationale. Aux premières années de la Restauration, cette discipline fait l'objet d'une législation systématique. Nous avons tenté de dresser le tableau de l'enseignement de l'histoire, dans ses fondements théoriques et sa réalisation pratique à la fin du xviiie siècle, et jusqu'au retour des Bourbons. A cet effet, nous avons choisi comme source principale les ouvrages élémentaires destinés à la jeunesse, orientant ainsi cette recherche vers les méthodes de l'histoire du livre.

SOURCES

A la Bibliothèque nationale, nous avons consulté les registres manuscrits de la Chambre syndicale de la librairie, portant consignation des privilèges, permissions simples et permissions tacites, et les répertoires hebdomadaires d'annonce des livres nouveaux. Les manuels conservés à la Bibliothèque nationale constituent environ 85 % des titres relevés : ils constituent l'essentiel de notre documentation. Quelques sondages ont été effectués dans les archives privées de l'Oratoire, à Paris, du collège de Juilly (Seine-et-Marne), de l'institut Sainte-Clotilde, à Paris.

CHAPITRE PREMIER

L'HÉRITAGE HUMANISTE DE L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE AU XVIII^e SIÈCLE

Les origines. — Introduite par les Sophistes dans l'enseignement, l'histoire est soumise, jusqu'au seuil de l'époque envisagée, à la rhétorique et à la morale. Pourtant, dans la Gaule du IIIe siècle, Ausone, se conformant aux prescriptions des empereurs, y voit un moyen de renforcer l'union des habitants de l'Empire contre les Barbares. Après saint Augustin, les hommes du Moyen Age ne conçoivent plus la nécessité de cet enseignement, mais les Grandes Chroniques de France et les premières compilations d'histoire ancienne constituent un nouveau point de départ. Dès le xve siècle, la conception antique de l'enseignement par les historiens réapparaît avec les pédagogues italiens, qui la communiquent aux collèges français.

Le XVI' siècle. — Tandis que des chaires d'histoire sont fondées dans quelques universités italiennes et allemandes, le protestantisme suscite l'enseignement de l'histoire dite « universelle » au niveau des collèges : en France, l'historien Jean de Serres en est l'initiateur au collège de Nîmes, où il fait usage des manuels de Mélanchton et de Sleidan. La Compagnie de Jésus, quoique convaincue de la nécessité de cet enseignement, se borne à diffuser son propre manuel, l'Epitome historiarum a mundo condito usque ad annum 1598, du père Torsellini. Ce manuel et celui de Sleidan sont encore en usage au seuil des années 1760.

L'âge classique. — Rédigé dans le même esprit apologétique, le Discours sur l'histoire universelle de Bossuet inspire, tant dans leur forme que dans leur contenu, nombre de manuels à la fin du xviile et au début du xixe siècle. Paral-lèlement, l'histoire nationale entre dès 1630 dans les études des collèges tenus par les Oratoriens avec le Florus Gallicus du père Berthault. L'histoire s'impose dans les traités d'éducation, comme dans la pratique pédagogique : le père Buffier enseigne l'histoire pour la première fois au collège Louis-le-Grand, où il organise des exercices publics pour la défense des intérêts de la Couronne. Ses manuels inspirent les Principes de l'histoire à l'usage de la jeunesse de Lenglet-Dufresnoy, vulgarisateur plus que pédagogue. Ces six volumes correspondant aux classes des collèges associent l'histoire sainte, l'histoire de la religion et de l'Église, l'histoire de France, et celle des pays étrangers.

De 1760 à 1815. — Réédités pour la dernière fois en 1752 et en 1767, les ouvrages de Lenglet-Dufresnoy et de Buffier sont supplantés, dans la seconde moitié du siècle, par une centaine de manuels nouveaux, tandis que 70 autres ouvrages élémentaires paraissent de 1790 à 1815. Sur 170 manuels, 33 présentent un contenu qui s'apparente à l'histoire universelle; 17 portent ce titre, traitant simultanément de l'histoire sacrée et profane : celle-ci est en fait limitée à l'Empire romain, dont l'étude inclut celle du Saint-Empire romain germanique : l'histoire universelle néglige donc certains faits de l'histoire de France. L'évolution de ce genre didactique traduit une crise : sur les 17 manuels relevés, 5 sont venus d'Allemagne ou des régions périphériques; 6 ne concernent en fait que des traités d'histoire ancienne. Après 1800, quatre manuels seulement conservent cette notion surannée qui ne correspond plus à la réalité géographique, intellectuelle et religieuse, malgré l'édification du Grand Empire napoléonien. Le terme tend à être remplacé par celui d'histoire « générale » que Voltaire est le premier à utiliser, ou même par celui d'histoire « moderne ». Par contre, la « chronologie des 58 siècles », aussi apologétique que l'histoire universelle, mais d'apparence plus rigoureuse et impersonnelle, continue à faire l'objet de nombreux manuels. L'histoire ecclésiastique, est rare : 8 manuels, dont un pour la religion réformée, lui sont consacrés; 4 sont parus dans les seules années comprises entre 1784 et 1788. Tandis que l'histoire ancienne occupe 35 manuels, l'histoire de France est représentée par plus de 60 éditions originales, dont 32 pour les années antérieures à la Révolution. En dépit du problème que pose la diffusion réelle des manuels d'histoire, cette prééminence de l'histoire nationale, liée à la désaffection pour l'histoire universelle montre que les révolutionnaires français n'ont pas été nourris exclusivement d'histoire grecque ou romaine.

CHAPITRE II

LE POUVOIR ET L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

En 1760, les collèges des universités sont en pleine décadence, les collèges des congrégations se dépeuplent au profit de l'enseignement privé et payant. Les parlements prennent en charge les établissements abandonnés par les Jésuites.

Deux conceptions de l'histoire s'opposent. — D'Alembert dans l'Encyclopédie plaide en faveur de l'enseignement de l'histoire, dont la valeur exemplaire convient à la mentalité enfantine. Rousseau réagit vivement dans l'Émile contre ce jugement qui reflète l'opinion générale.

Les plans de réforme scolaire et l'histoire. — Le milieu parlementaire, qui s'intéresse à l'histoire depuis le xvie siècle, porte la responsabilité de son introduction dans l'enseignement des collèges. Guyton de Morveau, devant le parlement de Bourgogne, Rolland d'Erceville, à Paris, représentent le mouvement d'opinion qui croit restaurer la religion en diffusant l'enseignement de l'histoire.

La Chalotais, disciple de Condillac, veut donner à l'enfant le sens des réalités contemporaines. Tous entendent réserver la première place à l'histoire nationale.

La question des livres élémentaires. — L'usage des manuels apparaît nécessaire, pour soutenir ou même remplacer totalement la parole du maître. Le contrôle du gouvernement sur les livres élémentaires est préconisé : la rédaction et la publication doivent être à sa charge.

Le pouvoir royal et les manuels d'histoire. — Le préambule des lettres patentes du 3 mai 1766 attribue aux professeurs agrégés de l'université parvenus à l'éméritat la rédaction des ouvrages élémentaires. Un seul d'entre eux répond à cette injonction. L'université se contente des ouvrages de Rollin, annuellement réédités, et du manuel de Lhomond, De viris illustribus urbis Romae. Par contre, l'action du gouvernement est sensible au niveau du secrétariat d'État à la Guerre, dont dépend l'École militaire, destinée à former les jeunes nobles nécessiteux. Le comte de Saint-Germain favorise en 1777 la rédaction d'une collection complète d'ouvrages parmi lesquels les manuels d'histoire sont confiés à deux abbés connus pour leurs opinions « philosophiques », l'abbé Batteux et l'abbé Millot. Ces 5 ouvrages sont les seuls, parmi les 48 que compte la collection, à connaître plusieurs rééditions, avant et après la période révolutionnaire.

Les manuels et la censure. — Sur 108 manuels parus entre 1760 et 1789, 90 sont passés devant le censeur. Quatre portent des adresses étrangères et ne paraissent pas avoir obtenu de permission tacite. Il s'agit de 5 ouvrages dont le contenu idéologique s'oppose au culte monarchique : un des manuels d'origine germanique y figure. On comprend moins pourquoi l'abrégé de l'abbé Le Ragois, véritable catéchisme de la monarchie, est aussi édité à l'étranger; la fausse adresse ne se justifie pas. Philippe de Prétot, lui-même professeur d'histoire, est le censeur le plus sollicité.

La doctrine d'attribution des permissions tacites se modifie après la réglementation du droit d'auteur en 1777 : les ouvrages imprimés hors du royaume, susceptibles d'idées contraires aux principes de la monarchie, sont désormais systématiquement refoulés. L'approbation est quelquefois refusée aux manuels, en particulier lorsqu'ils s'inspirent des ouvrages de Voltaire.

De la Révolution à l'Empire. — L'oratorien Daunou, dont le plan d'éducation paraît en 1791, prévoit que l'enseignement de l'histoire tiendra de plus en plus de place dans les horaires scolaires, tant au premier qu'au second niveau. Les écoles centrales lui accordent le degré intermédiaire de leurs cours : elles sont supprimées au moment où le cours d'histoire vient d'être étendu à deux ans. Si les travaux de la commission d'instruction publique créée par la Convention ne se soldent par aucun manuel officiel, la commission consulaire des livres classiques impose plusieurs manuels officiels, rédigés par des auteurs stipendiés. La censure n'a pas une politique uniforme : elle laisse publier l'ouvrage notoirement royaliste de Ferrand, l'Esprit de l'histoire, diffusé dans les institutions religieuses, mais condamne les continuations de l'abbé Millot par Delisle de Sales, où se manifeste le même esprit d'opposition. Comme les livres pour adultes, les manuels scolaires sont l'objet d'une surveillance croissante sous l'Empire.

CHAPITRE III

MANUELS ET SOCIÉTÉ

Les textes législatifs et les plans de réforme donnent une image idéale de l'enseignement de l'histoire, qui peut être corrigée par les manuels eux-mêmes. Une série homogène d'ouvrages élémentaires constitue une source convenable pour l'histoire du monde scolaire à la veille et au lendemain de la Révolution.

Manuels et institutions scolaires. — Les manuels les plus remarquables sont destinés à l'École militaire, foyer de patriotisme; cependant, les plus nombreux sous l'Ancien Régime sont dus à des maîtres de pensions privées qui assurent ainsi la publicité de leur établissement : par sa facilité apparente, par son ouverture sur le monde, l'histoire leur permet d'opposer leur enseignement au latin des collèges traditionnels. Ces pensions privées sont elles-mêmes souvent des écoles préparatoires aux collèges ou à l'École militaire. Le manuel à usage préceptoral, inspiré de Bossuet, subsiste, mais vient souvent de l'étranger : les cours européennes imitent avec retard celle de France. Avant la Révolution et sous l'Empire, on relève les cas peu fréquents de manuels composés pour les collèges royaux, anciennement jésuites, ou pour les institutions d'État. Le collège de Toulouse, le collège Godran de Dijon, où l'installation de chaires d'histoire a été effectuée sous les auspices des parlements, sont ainsi pourvus d'un enseignement soutenu par des manuels. L'esprit traditionaliste ou « philosophique » des professeurs joue un rôle considérable dans l'échec ou le succès de ces cours qui demeurent facultatifs. Edme Mentelle, dont la carrière professorale est ininterrompue de 1760 à 1810, rédige pour l'École centrale des Quatre-Nations des manuels d'esprit novateur, qui accordent une large place à l'histoire institutionnelle et diplomatique. Le Prytanée, les premiers cours de l'université, ont également leurs manuels, imposés aux autres institutions scolaires de l'Empire, sous le contrôle des préfets.

Les manuels et leurs auteurs. — Pour quelques enseignants qui ont quitté la Compagnie de Jésus avant 1760, la rédaction d'ouvrages élémentaires est une ressource non négligeable. Plusieurs anciens oratoriens sont dans la même position. Le nombre faible des ecclésiastiques (24, dont 20 « abbés »), témoigne de la laīcisation de l'enseignement. Encore le titre d'abbé ne concernet-il souvent que des précepteurs laīcs. On compte 65 pédagogues, 12 hommes de loi, 12 hommes de lettres dont quelques nobles ruinés par la Révolution. Enfin, une dizaine de libraires ne dédaignent pas le titre, pourtant méprisé, d'auteur pour la jeunesse.

Manuels et libraires. — Quoique les manuels soient vendus pour une somme modique, qui varie entre une et trois livres, le travail qui leur a donné naissance est souvent qualifié d'alimentaire. Dans 90 % des cas, ces volumes in-12 ont une présentation austère, bannissant les gravures trop coûteuses. L'argument économique est souvent une justification alléguée pour la brièveté de certains manuels. En général, les auteurs s'adressent aux libraires pour l'édition de leurs ouvrages, mais en conservent plus souvent la propriété après 1777. Les libraires sollicitent des continuateurs pour les manuels dont ils possèdent le privilège. Celui-ci est très rarement obtenu pour une longue durée.

CONCLUSION

Le manuel scolaire tient une place non négligeable dans le monde des livres et dans la société, à la fin du xviiie et au début du xixe siècle. Il signale la naissance d'un genre qui n'est plus réservé à une élite, la littérature pour la jeunesse. Liée à l'intérêt accru que l'on porte désormais à l'enfant, cette littérature éprouve encore quelque difficulté à se dégager d'un style didactique : les recueils d'anecdotes historiques et morales sont les premiers ouvrages extrascolaires. Grâce au manuel, l'enseignement de l'histoire est une réalité déjà bien attestée sous l'Ancien Régime. La surveillance étroite qui s'exerce sur les ouvrages élémentaires comme sur les ouvrages destinés aux adultes, avant comme après la Révolution, procède du même souci : assurer l'adhésion des jeunes esprits au gouvernement en place.

DOCUMENTS

170 notices bibliographiques sont précédées de 17 notices décrivant des ouvrages pour adultes, qui ont inspiré la littérature élémentaire. Une introduction précise la méthode d'analyse des ouvrages.